

MFR la Vernée - annule et remplace le précédent

**CONTRAT FINANCIER 2022-2023
FORMATIONS MINISTERE AGRICULTURE**

	cotisation MFR	NB SEMAINE	07/02/2022		TARIF STATUT FORMATION INITIALE		TARIF STATUT APPRENTI						
			PRIX SEMAINE	PENSION SEMAINE	FRAS SCOLARITE	FORFAT GLOBAL ANNUEL 22/23	10 paiements mensuels (septembre 2022 / juin 2023)	FORFAT GLOBAL ANNUEL 22/23	10 paiements mensuels (septembre 2022/ juin 2023)				
4e - 3e	100.00	17	103.50 €	1 759,50 €	442,00 €	2 301,50 €	1 502,50 €	220,15 €	140,25 €	1 859,50 €	1 060,50 €	175,95 €	96,05 €
SECONDE - BAC PRO 3 ANS NUPF - TCV	100.00	17	103.50 €	1 759,50 €	666,00 €	2 525,50 €	1 726,50 €	242,55 €	162,65 €	1 859,50 €	1 060,50 €	175,95 €	96,05 €
PREMIERE - BAC PRO 3 ANS Aménagements Paysagers	100.00	19	103.50 €	1 966,50 €	702,00 €	2 768,50 €	1 875,50 €	266,85 €	177,55 €	2 066,50 €	1 117,00 €	195,65 €	107,35 €
PREMIERE - BAC PRO 3 ANS TCV	100.00	18	103.50 €	1 863,00 €	702,00 €	2 665,00 €	1 819,00 €	256,50 €	171,90 €	1 963,00 €	1 117,00 €	185,30 €	101,70 €
TERMINALE - BAC 3 ANS Aménagements Paysagers - TCV	100.00	20	103.50 €	2 070,00 €	712,00 €	2 882,00 €	1 942,00 €	278,20 €	184,20 €	2 170,00 €	1 230,00 €	207,00 €	113,00 €
BTS 1ère ou 2ème année Aménagements Paysagers	100.00	20	103.50 €	2 070,00 €						2 170,00 €	1 230,00 €	207,00 €	113,00 €

Monsieur _____ signature :

m'engage à régler: 100 % 50%

Madame _____ signature :

m'engage à régler: 100 % 50%

(les deux signatures sont obligatoires)

1 versement lors de l'envoi du dossier d'inscription à la MFR la Vernée de 100 €, correspondant à la cotisation de l'année scolaire 2022/2023

Paiement en 10 fois par chèque :

Paiement en 10 fois par virement :

La MFR ne fait pas de prélèvement,
Voir au dos la procédure de virement.

Les factures non réglées dans les délais feront l'objet de deux rappels à titre gratuit dans le mois suivant. Par la suite, les frais engagés pour le recouvrement des sommes impayées (frais de recommandé et/ou frais de recouvrement par voie d'huissier) vous seront facturés.

1- en cas d'absence (uniquement pour maladie) : sur demande écrite des parents, un avoir sur pension pourra être effectué pour une absence d'au moins 5 jours consécutifs faisant l'objet d'un arrêt de travail.

2- En cas de démission/arrêt de formation : les frais de pension sont remboursables au prorata des semaines passées à la Maison Familiale

signature :

4e/3e : DEMI PENSION POSSIBLE POUR
LES ELEVES venant de BOURG EN BRESSE,
PERONNAS, ST DENIS, LES BOURG, VIRIAT, SERVAS,
LENT, ST ANDRE S/VX JONG, SAINT REMI,
ATTIGNAT, BUELLAS, POLLIAT, MONTAGNAT,
CERTINES, SAINT -JUST, MONTREVEL EN BRESSE,
CRAS/REYSSOUZE, SAINT PAUL DE VARAX

Fait àle.....

CFA Péronnas - MFR La Vernée

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT AVEC LE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Formations professionnelles par alternance Paysage, Commerce, Accueil, Environnement

PROCEDURE A SUIVRE POUR MISE EN PLACE DES VIREMENTS PERMANENTS

Vous avez opté pour la formule :

10 virements mensuels à la MFR la Vernée.

Pour information nous ne faisons pas de prélèvements, c'est vous qui devez mettre en place une procédure de virements permanents.

Ci-dessous la procédure à suivre pour la mise en place des virements.

Vous rendre à votre banque (ou le faire directement via internet et ne pas oublier de confirmer auprès de votre banque) muni du RIB ci-dessous et de votre contrat financier de l'année scolaire concernée.

Demander la mise en place de 10 virements permanents

**le 1^{er} virement démarrant en septembre
et le dernier en juin de l'année suivante,
du montant qui figure sur votre contrat financier
sur la partie de droite.**

Ci-dessous notre RIB

CREDIT AGRICOLE CENTRE EST

Iban **FR76 1780 6004 4800 9151 0100 046**

Code BIC **AGRIFRPP878**

**N'hésitez pas à nous contacter
En cas de problème**

Tel 04/37/62/10/74

Mail : valerie.bourdon@mfr.asso.fr